

**DECISION N° 2020-090**  
**portant délégation de signature de Monsieur Vincent BENAVENT**  
**en qualité de secrétaire général**

La Directrice de l'Institut national d'études démographiques,

Vu le décret n° 86-382 du 12 mars 1986 modifié portant organisation et fonctionnement de l'Institut national d'études démographiques et notamment son article 9 ;

Vu la décision n° 2013-218 du 4 novembre 2013 portant organisation du secrétariat général, modifiée par la décision n° 2016-254 du 10 novembre 2016 ;

Vu la décision n° 900481 du Centre national de la recherche scientifique en date du 30 décembre 2019 plaçant Monsieur Vincent BENAVENT en position de détachement à l'Ined à compter du 2 janvier 2020 ;

Vu la décision n° 2020-003 du 16 janvier 2020 portant nomination de Monsieur Vincent BENAVENT en qualité de secrétaire général de l'Ined à compter du 2 janvier 2020 ;

Vu la décision n° 2020-016 du 30 janvier 2020 portant délégation de signature de Monsieur Vincent BENAVENT en qualité de secrétaire général ;

Vu le décret du 27 février 2020 portant renouvellement de fonctions de Madame Magda TOMASINI en qualité de Directrice de l'Institut national d'études démographiques ;

**DECIDE**

**Article 1er :** Dans la limite de ses attributions, délégation de signature est donnée à Monsieur Vincent BENAVENT à l'effet de signer au nom de la Directrice de l'Ined, tous actes et documents nécessaires à la réalisation de sa mission telle que définie à l'article 1<sup>er</sup> de la décision n° 2013-218 susvisée ou établis par les différents services placés sous son autorité.

**Article 2 :** Monsieur Vincent BENAVENT est habilité à représenter la Directrice de l'Ined dans ses attributions. A cet effet, délégation de signature lui est donnée, pour signer au nom de la Directrice de l'Ined, tous actes et documents relevant de ses attributions, à l'exception des nominations des responsables d'unité de recherche et des engagements de dépenses supérieurs à soixante mille euros.

**Article 3 :** La décision n° 2020-016 est abrogée.

**Article 4 :** La présente décision prend rétroactivement effet au 27 février 2020. Elle sera notifiée à l'intéressé et publiée sur le site institutionnel de l'Ined.